

PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE SAUVETERRE DE GUYENNE

Préambule

L'Accueil périscolaire est un lieu d'accueil qui fait l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Gironde au numéro : 033 0454 CL000110. Il est géré par la Commune de SAUVETERRE DE GUYENNE, dans le cadre d'actions inscrites au Contrat Enfance/Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole de la Gironde.

1- TYPE D'ACCUEIL

L'accueil périscolaire se déroule dans les locaux de l'ALSH, mis à disposition par convention, de la Communauté des Communes du Sauveterrois.

Il est ouvert les Lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis et Vendredis, de 7h30 à 8h35 le matin et de 16h45 à 18h30 le soir.

Les enfants utilisant le bus de ramassage communal seront pris en charge par l'accueil périscolaire dès leur arrivée le matin (7h45) et le soir jusqu'à leur départ (17h15).

Chaque soir un goûter est proposé aux enfants, les menus sont confectionnés par l'équipe d'animation et préparé par une animatrice. Ces menus sont équilibrés et variés selon les besoins.

2- LOCAUX

Les locaux de l'accueil périscolaire se situent boulevard du 11 novembre 1918.

Nous disposons :

- des locaux de l'ALSH,
- de la cour et de la salle de motricité de l'école maternelle,
- du complexe sportif municipal,
- de la bibliothèque municipale.

Des livres d'activités et des fichiers de jeux sont à la disposition du personnel encadrant.

Le matériel sportif est entreposé dans un local municipal. Le matériel éducatif est stocké dans une armoire disposée dans l'ALSH.

3- AMENAGEMENT DU LIEU D'ACCUEIL

Salle d'accueil des parents :

A leur arrivée les parents sont dirigés vers le lieu d'accueil de leur enfant.

Salle des Maternelles :

Une réflexion est amenée sur l'aménagement du local, de manière à permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisé et d'acquérir une plus grande autonomie. Le mobilier est adapté à l'âge des enfants, et le matériel est accessible à tous moment dans des rangements appropriés. Des pôles ont été mis en place sur l'ensemble de la salle avec :

- un coin calme, avec canapés, tapis et livres,
- un coin coloriage,
- un coin construction et jeux.

Un point d'eau et sanitaires est à proximité des lieux.

Salle de l'Élémentaire et du Collège :

Cette salle est voisine à celle des petits, l'aménagement de cette salle a été imaginé par les enfants. On y trouve également des pôles qui sont des repères pour les enfants :

- un coin télévision,
- un coin baby-foot,
- un coin jeux et construction
- un coin coloriage

Point d'eau et sanitaires à proximité sans mixité.

Salle pour les activités manuelles :

Chaque soir les enfants préalablement inscrits, participent aux activités manuelles dirigées suivant un planning défini en début d'année par l'équipe d'animateurs.

Un point d'eau à proximité ce qui facilite le nettoyage.

Salle pour l'accompagnement aux devoirs :

A l'étage, une salle est mise à disposition des enfants qui souhaitent ou dont les parents souhaitent qu'ils fassent leurs devoirs.

Ils ont à disposition des dictionnaires, des Bescherelle....

Point d'eau et sanitaires à proximité.

4- DIRECTION ET ENCADREMENT

1 directrice et animatrice diplômée BAFD, BAFA, AFPS

1 directeur adjoint et animateur sportif diplômé ETAPS

6 animateurs diplômés BAFA et CAP petite enfance et stagiaire BAFA

Les conditions d'encadrement en accueil périscolaire sont les suivantes :

1 animateur pour 10 enfants âgés de moins de 6 ans

1 animateur pour 14 enfants âgés de plus de 6 ans

Personnels occasionnels : accueil de stagiaires, et intervenants

Rôle des animateurs

Les animateurs sont chargés d'accueillir les parents et les enfants et de faire le lien avec les enseignants.

Les animateurs assurent une présence bienveillante. Ils doivent s'adapter aux différentes situations, être à l'écoute des enfants et de leurs besoins (affectifs, psychiques...)
Ils proposent, accompagnent et aident le groupe d'enfants à fonctionner en toute sécurité.
L'équipe d'animation se doit d'être :

- ◆ Ponctuelle
- ◆ Sécurisante
- ◆ Dynamique
- ◆ Accueillante
- ◆ Autonome
- ◆ Responsable
- ◆ Discrète
- ◆ Respectueuse
- ◆ Entreprenante
- ◆ Intelligente
- ◆ Disciplinée

L'équipe d'animation est la référence pour tous les groupes, l'animateur se doit d'être un exemple, il doit être acteur dans les différentes disciplines au sein du groupe.

Il doit faire l'effort de recherches pour varier les activités et pour conclure il doit mettre l'équipe de direction, au courant de toutes les demandes, remarques, interrogations et commentaires.

La directrice délègue aux animateurs certaines tâches administratives : saisie des présences et des heures de présences des enfants, gestions des stocks de matériel, et gestion du goûter.

Rôle de la directrice

Elle s'assure du bon fonctionnement de la structure tant au niveau matériel que pédagogique.
Elle est la personne référente pour l'équipe d'animation, elle est chargée de faire respecter le règlement intérieur et sanctionne si nécessaire.

Elle informe et est la personne « relais » entre animateur, enfants et familles.

Elle a un rôle de formatrice en présence d'animateurs stagiaires BAFA.

Elle établit et possède les documents administratifs concernant les animateurs, les familles, et l'inscription des enfants.

La notion de responsabilité en animation

La responsabilité pénale peut-être recherchée lors d'un accident si une transgression d'une règle impérative (la loi) a pu être décelée, et même en dehors de tout préjudice.

La responsabilité civile, c'est l'obligation de réparer le préjudice (dommages corporels, matériels, moraux...)

Dans le cas d'un accident, il y a matière à responsabilité civile, mais aussi pénale, s'il y a eu non respect des règlements, règles de sécurité ou simplement négligences et imprudences. Un animateur peut être sanctionné si des enfants ne sont plus sous sa surveillance directe (pause pipi, cigarettes, discussion...) et si un accident survient. On va rechercher très loin la responsabilité civile des organisateurs, la plupart du temps pour dédommager les victimes. La responsabilité pénale de l'animateur peut être engagée s'il y a eu négligence de sa part.

Fonctionnement de l'équipe :

Les animateurs ont en charge un groupe d'enfant et sont responsable d'une activité particulière.

L'animateur responsable de son groupe établit un programme à l'année à partir d'un thème défini en équipe. (Projets joint en annexes)

L'équipe se réunit tous les trimestres afin d'effectuer un bilan des mois écoulés, et d'évaluer ses prestations.

Transports et déplacements

Les petits groupes (2 à 4 personnes) doivent se déplacer sur le bord gauche de la chaussée en colonne par un.

De 4 à 20 personnes, il faut se déplacer en colonne par deux sur le bord droit de la chaussée.

Au-delà de 20 personnes, il faut partager le groupe en équipe de 12 à 16, animateur compris, se déplaçant en laissant 50 mètres d'intervalle entre elles. Un animateur se trouve en tête (le guide), un autre se place en queue (le serre-file).

Les routes doivent être traversées sur les passages piétons. Les animateurs doivent se placer de part et d'autre du passage piéton du côté où arrivent les voitures.

REGLES DE SECURITE

- **Ne jamais laisser un enfant seul sans aucune surveillance**
- **Avoir une trousse de pharmacie à proximité**
- **Reporter les soins quels qu'ils soient sur le registre d'infirmerie**
- **Faire l'appel avant le début de l'accueil et compter régulièrement les enfants tout au long de la séance, surveiller les départs avec les parents ou les personnes autorisées à venir chercher les enfants**
- **Préserver l'état du matériel afin qu'il ne blesse aucun enfant**
- **Empêcher toute bagarre entre enfants**

Formation

Chaque début d'année un livre de programme de formation est présenté aux animateurs, ensuite à eux de choisir les formations qui leur correspondent et de s'y inscrire.

5- RYTHME D'UNE JOURNÉE

Le matin :

7h30 : Accueil individualisé des enfants. Ils sont dirigés vers les différents espaces d'activités.

8h30 : Les enfants accompagnés des animateurs aident au rangement.

8h35 : Les enfants sont déposés dans leurs différentes Ecoles, les animateurs passent le relais aux instituteurs.

Le soir :

16h45 : Sortie des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

17h00 : Les enfants sont rassemblés dans la cour de l'école afin de fermer l'école et de partir à l'accueil périscolaire.

17h05 : Goûter, puis les enfants débarrassent leur table

17h15 : Les enfants se dirigent vers leur animateur pour l'activité choisie ou programmée pour cela ils ont un tableau récapitulatif à leur disposition afin de se diriger seul vers leur salle (accompagnement aux devoirs, activités manuelles dirigées, jeux libres, école multisports (le jeudi), bibliothèque (1 vendredi sur 2)).

Les enfants prenant le bus communal sont emmenés au chauffeur.

18h00 : Fin des activités, rangement des salles ou du matériel. Retour au calme.

18h30 : Fermeture de l'accueil.

6- OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'Accueil propose : des *lieux de détente, de loisirs, de repos individuel ou de groupe*, dans l'attente soit de l'ouverture de la journée scolaire soit du retour en famille.

Les enfants sont confiés à des *agents qualifiés et en nombre suffisant*.

Les plannings tiendront compte des besoins et des capacités des enfants de 3 à 12 ans et auront pour objectifs de :

A- Développer la curiosité de l'enfant

En lui permettant de découvrir différentes activités.

En suscitant son envie de découvrir et d'apprendre.

En l'incitant à rechercher des informations qui répondent à ses interrogations.

En sollicitant son imagination.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Inclure différents domaines d'activités (culturel, artistique, sportif, ludique...)

Mettre à disposition les outils de réponses tels que la bibliothèque, internet.

Aborder chaque activité de manière ludique.

B- Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des enfants

En lui permettant de faire ses propres choix.

En lui apportant du temps d'écoute et de dialogue.

En le positionnant comme acteur de ses temps de loisirs.

En stimulant leur envie de grandir.

En sensibilisant l'enfant au respect des autres et de soi-même.

En lui permettant de monter des projets collectifs et de les mener à bien.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Proposer plusieurs activités encadrées ou en autonomie.

Mettre en place des moments de dialogue et de régulation qui aboutiront à des projets collectifs ou individuels.

Aménager les locaux et le matériel afin que l'enfant y ait accès sans l'intervention d'un adulte.

Valoriser chaque pas vers l'autonomie et vers de nouveaux apprentissages.

Etablir des règles de vie en collectivité.

C- Etre à l'écoute du rythme de chacun

En prenant en compte chaque enfant comme individu.

En laissant l'enfant libre lors du temps d'accueil.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Mener une réflexion sur l'aménagement des locaux.

Etre à l'écoute, disponible, attentif, et savoir reconnaître les signes de mal-être et de fatigue.

Installer différents ateliers individuels et collectifs et donner à l'enfant la possibilité de choisir entre plusieurs activités variées.

D- Impliquer les enfants dans des actions en partenariat avec les Ecoles, les associations et les accueils de loisirs du territoire.

Mettre en place suivant un planning des manifestations sur la commune.

Participer à des actions avec les associations.
Engager les enfants dans de grands projets en lien avec les Ecoles.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Organiser le Carnaval annuel avec les accueils de loisirs et les associations de parents d'élèves du territoire afin de rassembler et de sensibiliser le maximum de familles.
Fabriquer et vendre des objets lors du marché de Noël en partenariat avec les associations du territoire.
Organiser les jeux de la fête de fin d'année des Ecoles Primaire, en proposant un thème et des jeux adaptés.

E- Favoriser l'implication des parents.

En informant les parents des différentes prestations et actions de l'accueil périscolaire.
En organisant différentes manifestations.
En instaurant une relation de confiance.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Elaborer des plaquettes d'informations régulièrement.
Instaurer un dialogue, des échanges réguliers lors de l'arrivée et du départ des enfants.

F- Porter des objectifs précis pour chaque activité proposée

L'accompagnement aux devoirs

Créer chaque soir, un moment éducatif qui soit différent des temps scolaires mais complémentaires et en continuité. Cet atelier ne doit pas être une redite de la journée de classe, ni l'alourdir.
Il est dirigé par deux animatrices diplômées BAFA, dont une est qualifiée d'une licence d'histoire et employée à la bibliothèque municipale.
Cet accompagnement s'adresse aux enfants dont les parents ont émis le souhait qu'ils y participent ou à ceux qui rencontrent des difficultés particulières ou qui ont besoins d'être soutenus, aidés, accompagnés, dans leurs devoirs scolaires. La mission consiste en une « aide à l'étude »

Animations à la bibliothèque municipale

Ces animations sont misent en place 1 vendredi sur 2 de 17h15 à 18h00. Elles se déroulent à la bibliothèque municipale de Sauveterre de Guyenne.
Elles ont pour but d'initier l'enfant à la ludothèque, à prendre contact avec le monde de la bibliothèque et son fonctionnement.

L'école multisports

Les jeudis de 17h00 à 18h00, mis en place à la salle multi-sport de Sauveterre, par un éducateur sportif diplômé.

Cet atelier « multi -sports » propose aux enfants une initiation à différentes activités physiques et sportives ayant pour objectifs à la fois le bon déroulement psychomoteur de l'enfant, et la valorisation de l'activité sportive pratiquée.

Plusieurs cycles sont proposés aux enfants pendant l'année scolaire. Un cycle a une durée d'un trimestre scolaire.

L'éveil sportif

Les jeudis soir de 17h15 à 18h00, les enfants de maternelle pourront participer dans la salle de motricité à un éveil sportif avec un animateur sportif diplômé.

Cet éveil corporel est une activité ludique, permettant à l'enfant de prendre conscience de son corps, de ces capacités motrices, émotionnelles et intellectuelles.

Ce n'est pas un sport mais une activité avec des règles de jeu et des apprentissages corporels.

L'atelier multimédia

Tous les 1ers mardi du mois un atelier multimédia est proposé pour les enfant de CM1 et CM2. Pour répondre aux nouveaux besoins en matière de technologies numériques des ateliers d'apprentissage seront mis en place pour un petit groupe de 10 enfants maximum. Suivant un thème défini en début d'année scolaire par l'équipe d'animation les enfants jongleront entre recherches, jeux, créations....

7- EVALUATION

Un questionnaire est distribué aux parents à chaque fin d'année scolaire, on leur demande leurs avis sur le mode de fonctionnement, les inscriptions, les horaires, les prix, les goûters, l'équipe d'animation, les activités proposées, l'équipe de direction.

Réunion de l'équipe d'animation en début, en milieu et en fin d'année pour la mise en route, un bilan intermédiaire, et le bilan de l'année.

Il peut y avoir des réunions en cours d'année, à la demande des animateurs, pour d'éventuels ajustements.

Échanges informels avec les Écoles.

Réunions trimestrielles avec l'organisateur, la directrice de l'accueil, et les différents partenaires (CAF, MSA, Conseil Général, Élus)